

COMMUNE DE WEMMEL
Collège des Bourgmestre et Echevins
jeudi 11 septembre 2025

Liste des décisions

1. Procès-verbal du Collège des Bourgmestre et Echevins du 04/09/2025.

Le procès-verbal est approuvé.

2. Division d'un bien - Avenue Dr. H. Follet.

Le Collège émet des remarques.

3. Avis concernant un recours contre un permis d'environnement en vue de la construction d'une salle pour 3 terrains de padel.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins maintient son point de vue exposé dans le refus de 22/05/2025.

4. Demande d'un permis d'environnement en vue du changement d'affectation du rez-de-chaussée - Refus.

La demande de permis d'environnement est refusée.

5. Demande d'un permis d'environnement en vue de la construction d'une maison mitoyenne et unifamiliale - Permis conditionnel.

La demande de permis d'environnement est accordée sous conditions.

6. Permis d'abattage.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins délivre un permis d'abattage pour un pin à condition de planter un nouvel arbre.

7. Permis d'abattage.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins délivre un permis d'abattage pour un cerisier à condition de planter un nouvel arbre.

8. Demande d'une dérogation aux normes sonores le 26/9/2025 sur la pelouse de la maison communale.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la demande.

9. Projet écologique Reekbeek - prolongation.

Le Collège approuve la demande de prolongation.

10. Remboursement des frais de remorquage - 18/08/2025 - Chaussée de Merchtem

4.

Ce point a été ajourné.

11. Remboursement des frais de remorquage - 18/08/2025 - Alboom 35.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de rembourser les frais de remorquage.

12. Ordonnance de police - cross des écoles - 26/09/2025.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve l'ordonnance de police.



13. Ordonnance de police : prolongation de la période d'essai pour le retrait des blocs dans l'avenue De Ridder.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord sur la prolongation de l'ordonnance de police relative au dispositif d'essai consistant à retirer les blocs dans l'avenue De Ridder.

14. Attestation de sécurité incendie de type A pour un établissement de catégorie 1.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de l'attestation de sécurité incendie de type A pour un établissement de catégorie 1.

15. Attestation de sécurité incendie de type B.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de l'attestation de sécurité incendie de type B.

16. Attestation de sécurité incendie de type B pour un établissement de catégorie 2.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance de l'attestation de sécurité incendie de type B pour un établissement de catégorie 2.

17. Enrôlement de la taxe sur les appareils de distribution de carburant - exercice d'imposition 2025.

Le rôle de la taxe sur les appareils de distribution de carburant - exercice d'imposition 2025 est établi et déclaré exécutoire.

18. Bons de commande : prise en connaissance.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance des bons de commande.

19. Mandats : approbation.

Les mandats sont approuvés.

20. Liste des candidatures retenues pour les épreuves de sélection.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide d'admettre les candidats disposant d'un dossier complet aux épreuves de sélection pour le poste d'expert en gestion des espaces verts et durabilité (B4-B5).

21. Liste des candidatures retenues pour les épreuves de sélection.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins décide de suspendre la procédure.

22. Adaptation d'un horaire.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord sur l'adaptation de l'horaire du collaborateur administratif de l'Académie de musique.

23. Asphaltage des rues 2025 - établissement de l'ordre de début des travaux - 1/10/2025.

Le Collège établit l'ordre de début des travaux au 1/10/25.

24. Contrat d'entretien des voiries - marché 24 - Renouvellement d'un trottoir - Avenue Roi Albert I 25.

Le Collège approuve l'attribution du marché 24.

25. Ordonnance de police - Rue Robbrechts 160 - démolition de l'ancien bâtiment du Jochri - cyclistes sur la chaussée - 15/9/2025 - 3/10/2025.

Ce point a été ajourné.

26. Accord de principe en vue de la création d'un corps de volontaires communal en collaboration avec Rode Kruis-Vlaanderen.

Le Collège marque son accord de principe en vue de la création d'un corps de volontaires communal.



27. Demande de matériel - Hurricane - 19/10/2025.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve la demande et met le matériel à disposition.

28. Demande de mise à disposition du complexe Zijp - WTC - Run & MTbike - 25/10/2025.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord sur la demande de mise à disposition de la grande salle et du bar du complexe Zijp.

29. Conférence 'Brussel, hoofdstad van Vlaanderen' de Luckas Vander Taelen.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve l'organisation de la conférence de Luckas Vander Taelen.

30. Natation scolaire 2025/2026.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins prend connaissance du planning des cours de natation des écoles pour l'année scolaire 2025-2026.

31. Dispense de paiement pour l'accueil d'enfants - année scolaire 2025-2026.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord sur la dispense de paiement pour l'accueil des enfants des enseignants des écoles communales de Wemmel.

32. Soirée de clôture ZOMER-BAR-ETE 26/9/25.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins marque son accord en vue de l'organisation de la soirée de clôture du ZOMER-BAR-ETE le vendredi 26/9/2025.

33. Retrait de la carte de chauffeur n° 27367.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le retrait de la carte de chauffeur pour le transport individuel rémunéré de personnes n° 27367 pour non-présentation de l'extrait du casier judiciaire requis.

34. Retrait de la carte de chauffeur n° 25563.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le retrait de la carte de chauffeur pour le transport individuel rémunéré de personnes n° 25563 pour non-présentation de l'extrait du casier judiciaire requis.

35. Retrait de la carte de chauffeur n° 25631.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins approuve le retrait de la carte de chauffeur pour le transport individuel rémunéré de personnes n° 25631 pour non-présentation de l'extrait du casier judiciaire requis.

